

# Brève de sécurité du bpa «Alcool au volant»

## Boire ou conduire, il faut choisir

L'alcool réduit la capacité de conduire. Un verre suffit à altérer la capacité de conduire (temps de réaction, surestimation de soi, perception, etc.). A partir d'un taux d'alcool dans l'air expiré de 0,25 mg/l, le risque d'accident mortel est doublé. En outre, les accidents dus à l'alcool sont environ deux fois plus graves que les autres.

Ces accidents causent environ un huitième des blessures graves ou mortelles sur les routes et se produisent en majorité de nuit, notamment le week-end, sous la forme de pertes de maîtrise. Ce sont surtout les hommes, les jeunes adultes et les consommateurs réguliers et/ou importants d'alcool qui dépassent la limite légale de 0,25 mg/l.

Près d'un cinquième des retraits de permis sont imputables à la conduite en état d'ébriété. Depuis 2014, l'alcool au volant est interdit pour les nouveaux conducteurs.

## Conseils

- Ne buvez pas d'alcool avant de prendre le volant.
- Si vous voulez tout de même consommer de l'alcool: prenez les transports publics ou un taxi, ou désignez une personne qui renoncera à l'alcool et qui conduira. Durant les fêtes, faites appel au service Nez Rouge ([www.nezrouge.ch](http://www.nezrouge.ch)).
- Ne combinez pas alcool et médicaments, et surtout pas alcool et drogues.

**Méthode de mesure pour les contrôles du taux d'alcool:** depuis 2016, la prise de sang est en grande partie remplacée par les éthylomètres. Les nouveaux éthylomètres mesurent la concentration d'alcool dans l'air expiré (en mg/l) et non dans le sang (en ‰). 0,25 mg/l correspond à 0,5‰.



Votre police  bpa